

Vers 10 % de fonctionnaires issus de l'immigration

Le ministre Lacroix veut renforcer la diversité au sein de l'administration

Comme la Flandre, la Wallonie souhaite augmenter le nombre de ses fonctionnaires issus de l'immigration. La ministre flamande de l'Intégration, Liesbeth Homans (N-VA) a fixé la barre à 10 % des agents flamands. En Wallonie, le ministre de la Fonction publique veut que l'administration soit le juste reflet de la diversité de la société. Et au sud du pays, on compte près de 10 % de ressortissants étrangers.

Avec les droits politiques et le service militaire, l'accès à la fonction publique a longtemps été l'un des rares domaines de la démocratie belge qui n'était pas accessible aux étrangers. Mais, depuis 2012, un décret permet aux Régions et Communautés d'engager des non-Belges.

En 2012, d'ailleurs, une grosse cen-

taine de ressortissants étrangers ont fait leur entrée officielle au sein de l'administration wallonne : sur l'élan de cette nouvelle

opportunité, 128 non-Belges ont donc intégré en bloc le Service Public de Wallonie (SPW) en 2012.

Mais, depuis, la progression est très faible. Ce dont s'est inquiété au parlement wallon le député hennuyer Patrick Prévot (PS).

132 NON-BELGES

En effet, comme l'a confirmé au parlement le ministre wallon de la Fonction publique Christophe Lacroix (PS), « le nombre de personnes de nationalité étrangère au sein du SPW connaît une très légère hausse depuis 2012 ». Très légère, c'est le cas de le dire puisqu'on est passé à 125 en 2013, à 131 en 2014 et qu'en mai 2015, on dénombrait 132 fonctionnaires non-belges. Ce

qui représente un peu plus de 1,3 % des quelque 10.000 fonctionnaires travaillant actuellement dans l'administration wallonne.

Ce sont les Français (53) et les Italiens (50) qui sont les plus repré-

sentés au SPW, mais on trouve aussi des Espagnols (11), des Allemands, des Polonais, d'autres Européens et des ressortissants hors Union Européenne (Algériens, Congo, Maroc, Côte d'Ivoire).

OBJECTIF 10 %

Bref, on est loin de la barre des 10 % flamande et surtout on est très loin des engagements en la matière pris par ce gouvernement dans son programme. Dans la déclaration de politique régionale 2014-2019, on peut lire que « concernant spécifiquement les discriminations sur le marché du travail, le Gouvernement entend adopter des plans de promotion de l'éga-

lité et de la diversité dans la fonction publique ».

Conscient du problème, le ministre Christophe Lacroix a fait preuve d'ouverture au parlement wallon en évoquant des « initiatives visant à favoriser l'intégration des travailleurs étrangers au sein de la Fonction publique wallonne ». Pour le ministre, il est essentiel que la « Fonction publique constitue le reflet de la société qu'elle est amenée à servir ». Or, aujourd'hui, les ressortissants étrangers représentent plus ou moins 10 % (352.430) de la population wallonne. Il y a du retard à rattraper.

C'est d'ailleurs ce que laisse entendre prudemment le ministre (en vacances à l'étranger, il n'était pas joignable cette semaine), sans prendre des engagements chiffrés aussi clairs que son homologue flamande. ■

DEMETRIO SCAGLIOLA

LES NON-BELGES DANS L'ADMINISTRATION WALLONNE



Très gros problème de générations en vue au SPW

Une très grosse menace pèse sur l'administration wallonne. On ne parle pas du transfert de compétences du fédéral ou des économies drastiques annoncées par le gouvernement au niveau du non-remplacement de tous les agents. Non, ce qui inquiète le plus le gouvernement, c'est la pyramide des âges au sein du Service Public de Wallonie. De l'aveu même du ministre Christophe Lacroix, « les agents de 50 ans et plus occupent 43,64 % de l'effectif total des fonctionnaires au mois de juin 2015 ». La moyenne redescend à 37 % si l'on ajoute les agents employés

dans les Organismes d'Intérêt Public (Awex, SRWT, Spaque, Forem...). C'est le député Jean-Pierre Denis (PS) qui a tiré le signal d'alarme. « À effectifs constants, le Service Public de Wallonie devra renouveler 10 % de ses effectifs avant 2017 et 40 % de ses effectifs avant 2027 et on estime que 70 % des connaissances sont implicites et non formalisées, ce qui signifie qu'elles ne sont pas enseignées durant les études, mais sur le terrain ». En clair, le risque d'une perte de compétences est bien réel.

PASSAGE DE COMPÉTENCES

En réponse, le ministre Lacroix a rappelé que le gouvernement procéderait à un remplacement ciblé : « Un agent sur cinq pour 2015 et deux sur trois à partir de 2017 ».

En ce qui concerne la gestion des âges et la gestion des connaissances, plusieurs projets ont déjà été menés au SPW, souligne Christophe Lacroix. « Un de ces projets a pour objectif de mettre en place des outils de transfert de connaissances, afin d'anticiper le risque de déperdition des connaissances critiques, lié principalement au départ massif d'agents à la retraite dans les pro-

chaines années ».

Ces outils sont déjà utilisables au sein du SPW. Par ailleurs, un test pilote sur l'accompagnement des fins de carrière a également été mis en place. « De l'agent sortant vers l'agent entrant pour faciliter la continuité du service de base et bien identifier les différentes tâches effectuées », précise le ministre.

Enfin, une brochure sur la transmission des savoirs a été distribuée au management. « Tous ces projets feront l'objet d'une analyse afin d'améliorer notre efficacité », conclut-il. ■

D.SCA.